

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2021

---

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## AMENDEMENT

N ° II-2195

présenté par  
Mme Goulet

-----

### ARTICLE 20

#### ÉTAT B

##### **Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Inclusion sociale et protection des personnes	15 000 000	0	0
Handicap et dépendance	0	15 000 000	15 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	15 000 000	15 000 000	
<b>SOLDE</b>	0	0	0

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise au renforcement de l'action 21 du programme 304.

Précédemment intitulé "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes

vulnérables", l'abondement de cette action vise à permettre d'impulser un dynamique positive en matière d'autonomie et plus spécifiquement sur la question des missions locales et de nouveaux publics accueillis. En effet, il semble que les moyens ne soient pas suffisant afin de remplir l'ensemble des missions qui sont assignées à ces organismes.

L'objectif étant que ces fonds supplémentaires puissent permettre de financer des éducateurs pour les 436 missions locales du territoire, un par mission local au salaire médian.

Un tel renforcement permettra de faire face et de proposer des solutions personnalisées.

Cet amendement minore de 15 millions d'euros en AE et en CP l'action 12 " Allocations et aides en faveur des personnes handicapées" du programme 157 "handicap et dépendance" et abonde de 15 million d'euros en AE et CP l'action 21 "Allocations et dépenses d'aide sociale" du programme 304 "Inclusion sociale et protection des personnes".